

OBJET / GAIA

**Commission  
Marché A  
Procédure  
Adaptée  
(MAPA) :  
désignation  
membres**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :  
DEIALDIAREN DATA :**  
4 juin 2020  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 28  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 11 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le onze juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des sports, en séance publique, sous la présidence de Madame **Eliane AIZPURU**, première adjointe.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepont-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Christian Devèze, Maire.

Procuration / Ahalordea : M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Mme Aizpuru propose au Conseil municipal de créer une commission spécifique Marché A Procédure Adaptée (MAPA) et de désigner ses membres, dans les mêmes conditions que pour la commission d'appel d'offres,

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de Marché A Procédure Adaptée (MAPA).

La liste « Unis pour Cambo » présente :

M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Eliane Aizpuru, M. Didier Irastorza, membres titulaires ;

Mme Yolande Huguenard, Mme Christiane Hargain-Desperies, Mme Maud Gastigard, Mme Véronique Cadepond-Larronde, membres suppléants ;

La liste « Nahi Dugun Herria » présente :

M. Philippe Bacardatz membre titulaire ;

M. Jean-Paul Alaman membre suppléant ;

Il est ensuite procédé au vote secret ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

A la suite de l'attribution des sièges au quotient puis au plus fort reste, la liste « Unis pour Cambo » obtient quatre sièges et celle de « Nahi Dugun Herria » un siège.

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par la Commune, Président, de la commission MAPA :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Noël MAGIS	Mme Yolande HUGUENARD
M. Jean-Paul EYHERACHAR	Mme Christiane HARGAIN-DESPERIES
Mme Eliane AIZPURU	Mme Maud GASTIGARD
M. Didier IRASTORZA	Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
M. Philippe BACARDATZ	M. Jean-Paul ALAMAN

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



  
**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza